



Technicienne ou technicien en électronique – systèmes alarme intrusion et incendie

Le Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) est le plus important employeur dans le monde de l'éducation au Québec et l'un des plus importants de la région métropolitaine. Son mandat est d'organiser les services éducatifs dans les établissements d'enseignement préscolaire, primaire, secondaire, les écoles spécialisées pour les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA), les écoles de formation professionnelle et les centres d'éducation des adultes. Une équipe de 18 000 employés, dont 8 000 enseignants, mettent leurs compétences à profit pour assurer les services éducatifs auprès de 114 000 élèves, jeunes et adultes.

Vous souhaitez en apprendre davantage sur le quotidien de nos employés? Lisez les [témoignages de nos ambassadeurs](#)!

Le Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) recherche une technicienne ou un technicien électronique – systèmes alarme intrusion et incendie pour occuper un poste à temps plein afin de contribuer activement à la réussite de TOUS ses élèves.

Être technicienne ou technicien électronique au CSSDM, c'est

- Travailler au sein du plus grand réseau d'écoles de la métropole, accessible en transport en commun
- Accéder à des formations permettant le développement professionnel
- Avoir un horaire de travail de jour : 35h00 par semaine réparties du lundi au vendredi de 7h30 à 15h30.
- Bénéficier des avantages sociaux de la fonction publique (fonds de pension à prestations déterminée, assurances collectives, vacances, etc) déclinés selon l'emploi occupé
- Possibilité de 4 semaines de vacances, après seulement une première année à l'emploi du CSSDM*
- Avoir des rabais corporatifs pour les employés (activités physiques, santé et bien-être, activités sociales, transport, assurances, téléphonie, lunetterie, informatique)

*des conditions liées à la convention collective s'appliquent

Le Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) est le plus important employeur dans le monde de l'éducation au Québec et l'un des plus importants de la région métropolitaine, consulter la [carte des territoires](#).

Rôle et responsabilités

Le rôle principal et habituel de la personne salariée de cette classe d'emplois consiste à exécuter divers travaux à caractère technique comportant l'entretien, le calibrage, la réparation, la modification et l'installation de systèmes, d'appareils, d'instruments et de dispositifs électroniques et électromécaniques.

Plus particulièrement cette personne est notamment responsable de :

- Inspecte et fait la mise à l'essai annuelle des réseaux avertisseurs incendie selon la norme CAN/ULC 536-04 en vue de l'émission d'une certification de conformité.
- Inspecte, répare ou modifie des systèmes internes de communication ou d'alarme tels que : des interphones, les systèmes d'alarme de vol et d'incendie, etc.
- Inspecte, entretient, répare, modifie et installe les instruments de mesure en effectuant des travaux tels que : le calibrage, l'alignement, l'ajustement.
- Détecte, par des tests, les pièces des appareils à remplacer. Dresse, au besoin, des schémas ou des devis des travaux à effectuer et prépare un bon de commande à transmettre à la personne responsable.
- Évalue et mesure la qualité des appareils et des systèmes en place dont on projette l'acquisition en effectuant notamment des essais.
- Tient à jour un inventaire des pièces en atelier, rédige des rapports sur l'entretien et la prévention des appareils et maintient une bonne utilisation de l'outillage.
- Surveille et contrôle la qualité des travaux attribués à contrat dans son domaine. Vérifie l'opération du central de surveillance et fait rapport des anomalies rencontrées. Tient à jour les plans des équipements installés, l'historique des interventions, les cahiers de procédures et les manuels d'opération.

- Apporte de l'assistance technique aux utilisateurs pour assurer un fonctionnement optimal des appareils. Initie, sur demande, des technicien(ne)s moins expérimenté(e)s et collabore, à l'occasion, avec des technicien(ne)s, des aides métiers, etc, à la réalisation des travaux à effectuer.
- Effectue la vérification de l'équipement et des appareils électroniques et électromécaniques de la commission, identifie les défauts à l'aide de l'outillage électronique requis et effectue les réparations. Répare, remplace ou modifie des circuits miniaturisés; modifie ou combine des appareils pour répondre à des besoins spécifiques; détermine les pièces à utiliser en tenant compte des coûts et du rendement des appareils et les commande s'il y a lieu.
- Accomplit, sur demande, toute autre tâche connexe à sa fonction.

Lieux de travail possibles : La personne retenue sera appelée à se déplacer dans les établissements du CSSDM.

Qualifications requises

Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales en technologie de l'électronique dans l'une des spécialisations suivantes :

- Télécommunication
- Audiovisuel
- Industriel

ET

L'une des qualifications suivantes :

- Avoir suivi un programme de perfectionnement Alarme-Incendie par l'Association canadienne d'alarme incendie (ACAI)
- Être titulaire d'un diplôme d'études professionnelles en installation et entretien de systèmes de sécurité.
- Avoir au moins trois ans d'expérience dans l'entretien de systèmes internes de communication ou d'alarme tels que : des interphones, les systèmes d'alarme de vol et d'incendie.

* Veuillez noter que pour les diplômes obtenus à l'étranger, afin de valider adéquatement les qualifications requises, l'[**évaluation comparative de vos études effectuées hors Québec**](#) est impérative et doit être obtenue au moment de postuler. Celle-ci est délivrée par le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI).

*Par souci de confidentialité, il est important de caviarder les informations personnelles apparaissant sur vos documents de candidature, telles que le code permanent, la date de naissance, etc. Veuillez-vous assurer de laisser les informations nominatives, ainsi que les informations de réussite scolaire visibles.

Exigence particulière

- Posséder un permis de conduire valide (classe 5) et avoir accès à un véhicule en tout temps

Atouts

- Être membre de l'association Canadienne de l'alarme incendie (ACAI-CFAA).
- Connaissance de l'entretien de systèmes internes de communication ou d'alarme tels que : interphones, systèmes d'alarme de vol et d'incendie.

Rémunération et conditions de travail

Taux horaire variant de **27,07 à 36,14\$/heure** selon la scolarité et l'expérience.

Les attestations d'expérience pertinentes à la fonction doivent être déposées au plus tard 30 jours suivant l'entrée en fonction pour que l'ajustement salarial soit rétroactif. Ces attestations doivent comporter les informations suivantes : fonction exercée, date de début et date de fin, nombre d'heures travaillées, nom de l'employeur, adresse et signature de ce dernier. Les attestations d'expérience seront analysées par le Bureau de la dotation.

Autres informations

- **Processus de sélection** : entrevue de sélection
- **Date d'entrée en fonction** : dès que possible.
- **Date limite pour postuler** : Dimanche 1 février 2026 à 23h59

Pour postuler

Cliquez ici pour déposer votre candidature et contribuer à la mission éducative du plus grand centre de services scolaire au Québec : <https://atlas.workland.com/work/68939/technicienne-ou-technicien-en-electronique-systemes-alarme-intrusion-et-incendie?source=AMEQ>



Le CSSDM remercie les candidates et candidats de leur intérêt. Toutefois, veuillez noter que l'équipe du recrutement ne communiquera qu'avec les personnes présélectionnées pour la suite du processus, et ce, en fonction des besoins que présente le CSSDM.

Le CSSDM s'est doté d'un Programme d'accès à l'égalité en emploi et invite les femmes, les membres des minorités visibles, les membres des minorités ethniques, les Autochtones et les personnes handicapées à présenter leur candidature. Les personnes handicapées qui le désirent peuvent recevoir de l'assistance pour le processus de présélection et de sélection.

Le personnel du CSSDM est soumis à la [Loi sur la laïcité de l'État](#) (la « LLÉ ») ainsi que depuis le 30 octobre 2025 à la [Loi visant notamment à renforcer la laïcité dans le réseau de l'éducation et modifiant diverses dispositions législatives](#) (la « LRL »). La LLÉ et la LRL prévoient notamment que le CSSDM respecte la laïcité de l'état et ses principes, incluant la séparation de l'état et des religions, la neutralité religieuse de l'État, l'égalité de tous les citoyens et citoyennes, dont l'égalité entre les femmes et les hommes, ainsi que la liberté de conscience et la liberté de religion.

La LRL prévoit, entre autres choses, l'interdiction du port d'un signe religieux à tout membre du personnel du centre de services scolaire qui se trouve sur les lieux mis à la disposition d'une école ou d'un centre ou est en présence d'un élève. L'interdiction s'applique au personnel embauché après le 19 mars 2025 ou ayant changé de fonction après cette date.

Ces lois prévoient également l'obligation pour l'ensemble du personnel du CSSDM d'exercer ses fonctions à visage découvert.

De plus, la LRL a également pour objet de promouvoir, notamment dans le cadre des services éducatifs, la qualité du français, seule langue commune de la nation québécoise, au sein du système scolaire public afin de permettre l'adhésion et la contribution de tous à la culture distinctive de cette nation.